

# CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION 5-201**

*Séance du 11 septembre 2025*

**L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre  
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire**

## OBJET DE LA DELIBERATION

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE JAZZ  
DE NÎMES METROPOLE**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,  
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand  
CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise  
MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Téo MONNIGADON, Alain SOULIE

Membres absents : Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres excusés : 2  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 2 septembre 2025

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Marie-Françoise MARTINEZ

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002579-20250911-2025\_201-DE

Vu la délibération n°2005-01-05 prise par le Conseil communautaire de Nîmes Métropole le 27 janvier 2005 relative à la mise en œuvre de festivals sur le territoire communautaire.

Le rapporteur expose :

Le Nîmes Métropole Jazz Festival est organisé depuis 19 ans sur tout le territoire de l'agglomération, afin de fédérer les communes membres, et d'offrir une politique culturelle de proximité sur le territoire.

A cette occasion, le prêt de la salle de spectacle du foyer socioculturel Henri Gravier est sollicité pour le 10 octobre 2025 afin d'y organiser un concert.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la mise à disposition de la salle de spectacle du foyer socioculturel Henri Gravier le 10 octobre 2025 pour un concert de jazz ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

La secrétaire de séance

Le Maire

Aurore ZACCAGNINI



Joël VINCENT



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002579-20250911-2025\_201-DE